
Oral de « contrôle » BAC PRO les 8 et 9 juillet

SUD éducation appelle à la grève

Continuer la lutte contre la réforme et pour l'avenir des LP

Ces dernières semaines les PLP ont continué la mobilisation engagée depuis septembre. Par la grève des surveillances du bac et la grève des corrections du BEP ou du Bac de nombreux-ses collègues ont participé aux actions contre cette réforme qui s'appliquera dès la rentrée prochaine avec un nombre d'heures de cours en forte baisse et des programmes vidés de leur contenu.

SUD éducation s'est engagé dans ces actions et appelle à poursuivre la lutte contre les réformes des lycées et la loi Blanquer et pour la revalorisation de nos salaires !

Une épreuve de rattrapage dénaturée !

De plus, si nous ne sommes pas opposé·e·s au principe d'une épreuve de rattrapage pour les candidat·e·s des baccalauréats professionnels, les conditions dans lesquelles celle-ci est mise en place sont toujours inacceptables et SUD éducation les dénonce de longue date.

Pour y accéder, un·e élève doit avoir une moyenne globale située entre 8/20 et 10/20 et un minimum de 10/20 sur la partie pro.

L'oral noté sur 20 est divisé en deux épreuves de 15 minutes notées sur 10 :

- Une en maths ou sciences en industriel ou une en maths ou spécialité en tertiaire.
- Une en français ou histoire géographie.

Est reçu tout·e élève ayant au moins 10, après calcul de la moyenne des deux notes obtenues à l'oral et aux épreuves terminales.

Le coefficient attribué à cette épreuve (50 % de l'examen) conduit à rendre négligeables les enseignements généraux voire les enseignements professionnels théoriques dans l'obtention du baccalauréat. Pourtant la bienveillance institutionnelle, l'incitation à surnoter et la partialité de l'évaluation en CCF devraient permettre à une majorité de candidat·e·s d'obtenir ce diplôme.

De ce fait, le Bac Pro est de plus en plus dévalorisé et de moins en moins reconnu sur le marché du travail, ce que la réforme ne fera qu'aggraver.

SUD Education revendique la mise en place de modalités semblables à celles en vigueur pour l'enseignement général et technologique.